



Lettre ouverte à l'attention des responsables d'établissements scolaires, des fédérations de parents d'élèves, du corps enseignant, des recteurs et inspecteurs d'académie.

La rentrée approche à grand pas et la mise en œuvre des directives liées au protocole sanitaire dans les établissements scolaires n'est pas claire. En effet, le saupoudrage d'informations par des canaux non officiels (Tik Tok, Instagram, presse écrite, chaîne de diverses), ne nous permet pas d'envisager la rentrée sereinement.

Vous qui êtes les garants de l'instruction dans notre pays, nous tenons à vous rappeler ceci :
" Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IV^e et V^e Républiques ainsi que de la Constitution du 4 octobre 1958 "l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État":

- La liberté de l'enseignement
- La gratuité
- La neutralité
- La laïcité
- L'obligation scolaire "

source: ministère de l'éducation nationale

Le système éducatif se dit transmetteur des valeurs républicaines : "Liberté - Égalité - Fraternité" .

Ces valeurs nous semblent en entière contradiction avec les mesures qui vont, semble-t-il être prises à la rentrée. En effet, comment la neutralité, la liberté, l'égalité et la fraternité pourraient être encore des valeurs de l'éducation nationale :

- quand il est prévu dans les établissements des campagnes de vaccination, et donc d'incitation à la vaccination, alors même que le choix vaccinal devrait rester le libre choix des parents et s'exercer au sein des familles et non à l'école,
- quand l'assurance maladie a prévu de transmettre les données médicales aux établissements, et donc de faire fi du secret médical,
- quand les élèves non-vaccinés seront évincés des classes, alors qu'il est désormais connu que, vaccinés tout comme non-vaccinés, peuvent attraper le virus et le transmettre,
- quand on apprend que malgré cette vaccination, il faudra peut-être conserver les gestes barrières et notamment le port du masque pour les élèves scolarisés, y compris en extérieur...
- quand on décrète qu'il suffit de l'autorisation d'un seul parent pour faire vacciner son enfant, au mépris du principe de l'autorité parentale conjointe, mettant à mal les liens entre les parents, et entre les parents et les enfants.

Ces dispositions nous semblent inacceptables, disproportionnées et injustifiées.
Ce sont des atteintes à nos droits contre lesquelles nous souhaitons réagir.

Les établissements scolaires ne sont ni des lieux de soins, ni des lieux où pourrait s'exercer une quelconque propagande, fut-elle d'état. Avec ces mesures, Nous nous dirigeons vers l'obligation vaccinale sans la nommer.

C'est pourquoi nous demandons d'ores et déjà:

- qu'aucune incitation à la vaccination ne soit faite auprès de nos enfants. Si une campagne de vaccination doit être faite, elle doit s'adresser aux parents, responsables légaux, et à eux seuls. Nous n'acceptons aucune manipulation psychologique de nos enfants.

- qu'aucune discrimination (physique ou verbale) ne soit faite sur les enfants non-vaccinés et vaccinés,

- qu'aucune vaccination et qu'aucun test ne soient pratiqués sur nos enfants sans le consentement des deux responsables légaux.

- que l'avenant dérogatoire à la fiche d'infirmerie qui vous sera envoyé par nombre de parents soit bien pris en compte. (à noter que cet avenant ne préjuge en rien du statut vaccinal de l'enfant. Il rappelle les devoirs de l'établissement vis à vis des parents, quand à n'importe quelle démarche ayant un lien avec la santé des enfants)

- que le respect du secret médical soit garanti, y compris dans la relation entre les caisses d'assurance maladie et les établissements scolaires.

- que le principe d'autorité parentale conjointe soit respecté.

Nous vous remercions de votre attention, et espérons que comme nous, vous resterez fidèles aux valeurs républicaines,

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations,

Le collectif « Liberté Comminges »

Site du collectif: <https://www.libertecomminges.org/>

contact mail: libertecomminges@gmail.com